



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2018](#) > Les relevés de prestations ne seront plus expédiés

Pour les obtenir , adhérez à **t?tou**

A partir du mois de Juillet 2018, le relevé des prestations de santé ne sera plus expédié trimestriellement par laCPS. Ce document, qui permet un suivi des remboursements de vos prestations, est notamment très utile pour ceux disposant de complémentaires santé, et de mutuelles.

Il est désormais possible pour tous les assurés, de l'obtenir et de l'imprimer directement de chez eux, en adhérant au E-services Assurés t?tou. Ils pourront sélectionner la période, mensuelle ou trimestrielle, et générer un document qu'ils pourront soit envoyer directement par email, soit imprimer et poster à leur convenance.

Renseignez vous sur les modalités d'inscription sur notre site internet www.cps.pf, ou sur la page facebook de t?tou !

URL source (modified on 28/06/2019 - 08:49): <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/les-relevés-de-prestations-ne-seront-plus-expédiés>